

Passerelle 2025 LAS

IFSI* / IFMEM**



DES PLACES SONT
DISPONIBLES, RÉPARTIES
SUR LES 7 IFSI ET L'IFMEM DE
REIMS

**Vous êtes étudiant en LAS à l'URCA et
vous souhaitez vous réorienter vers un
métier paramédical ?**

Dans le cadre d'un projet commun URCA-IFSI / IFMEM
soutenu par l'ARS et le Conseil Régional Grand-Est, les
Instituts de formation en Soins infirmiers (IFSI) de
Champagne Ardenne ainsi que l'Institut de Formation des
Manipulateurs d'Électroradiologie Médicale (IFMEM)
proposent de vous accueillir dès février 2025 en semestre 2.

IFSI Châlons-en-Champagne
IFSI Charleville-Mézières
IFSI Chaumont
IFSI Epernay
IFSI Reims
IFSI Saint Dizier
IFSI Troyes
IFMEM Reims



Vous êtes intéressé ?

Vous pouvez nous contacter :
secdirectionifsi@chu-reims.fr



* IFSI = Institut de Formation en Soins Infirmiers

**IFMEM = Institut de Formation des Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale

Qui peut candidater ?

Les étudiants de l'URCA en LAS.1 ou LAS.2

Quelles sont les démarches ?

Constituez votre dossier numérique (9 pièces) :

1. CV détaillé
2. Projet professionnel détaillant les motivations pour le métier et la formation ainsi que les centres d'intérêts (4 pages maximum)
3. Copie de votre carte nationale d'identité / ou titre de séjour valide
4. Copie de votre carte d'étudiant 2024-2025 et attestation CVEC
5. Copie du diplôme de Baccalauréat et relevé de notes du baccalauréat
6. Relevé des notes LAS si vous les avez
7. Fiche d'identification du candidat (dossier de candidature passerelle*)
8. Fiche de choix de l'Institut
9. Attestation AFGSU si vous l'avez obtenu



**Dossier de candidature passerelle à télécharger sur le site internet
<https://www.chu-reims.fr/enseignement/irf/formations/infirmier>*

Les dates à retenir



Date limite d'envoi des dossiers : 15 janvier 2025 – 18h

Envoyez votre dossier par mail : secdirectionifsi@chu-reims.fr



Sélection :

Étude des dossiers par le jury : **22 janvier 2025 - matin**

Entretien des candidats : **22 janvier 2025 - après midi**



Résultats : 23 janvier 2025 à 10h00

Rentrée en formation :

- Intégration commune à l'IRF de Reims pour tous : **30 et 31 janvier 2025**
- Rentrée dans l'institut de votre choix : **Lundi 3 février 2025**



Attention, toute entrée en formation est conditionnée à des vaccinations à jour et à un certificat médical (pensez à anticiper).